

Delémont

4.01/08

~~5.01/08~~

Conseil de ville
Delémont

Groupe CS•POP

~~MOTION~~

La salle St-Georges pour le spectacle : tout de suite !

Depuis plusieurs décennies, la salle St-Georges fait l'objet de spéculations diverses, de projets, de motions et autres propositions quant à sa mise à disposition pour des spectacles culturels.


Suite au rachat par la Municipalité, un premier projet sérieux a vu le jour dans les années 80, enterré rapidement par les difficultés budgétaires.

Après moultes interventions de notre groupe devant le législatif communal, notamment au cours des années 90, après la décision du Conseil communal de repousser la demande de crédit pour l'aménagement d'une salle de spectacle à St-Georges, après notre interpellation du 29 octobre dernier, devant le risque important de voir les acteurs delémontains de la culture s'essouffler définitivement, nous estimons qu'il est temps de marquer enfin une étape importante dans la mise à disposition d'une infrastructure dévolue aux spectacles culturels en ville de Delémont.


Lors de la séance du Conseil de ville de novembre dernier, le Conseil communal a réaffirmé sa volonté de réaliser enfin ce vieux rêve delémontain. Les acteurs directement concernés ont également pris position dans la presse pour que St-Georges leur soit rapidement mis à disposition. Si le groupe de travail a bien rendu une copie, le montant élevé nécessaire à la réalisation du projet ne correspond pas aux possibilités budgétaires actuelles. Mais le temps presse si l'on veut maintenir et développer à Delémont des spectacles culturels de qualité avec, dans un premier temps, un investissement garantissant le minimum technique jusqu'à de meilleurs jours financiers.

Nous demandons que la salle St-Georges soit immédiatement mise à disposition et réservée aux spectacles culturels. Nous demandons que le bâtiment soit équipé immédiatement avec du matériel de base, notamment, d'une installation de sonorisation, de matériel d'éclairage et d'un aménagement acoustique minimal. Dans le cadre de ces démarches, l'opportunité de certains aménagements scéniques sera également étudiée. Les investissements consentis devront, dans la mesure du possible, être réutilisables pour l'aménagement définitif futur du bâtiment en salle de spectacles.

Delémont, le 28 janvier 2008


M. H. Wimmer

CS•POP
Resp. : Jean PARRAT


Mickaël J. L.